

PRÉSENTATION DE LA CERTIFICATION **ACTION RÉDUCTION**

Pour accompagner les marchands IGA et IGA extra du Québec à optimiser la gestion de leurs matières résiduelles, le Jour de la Terre présente la certification **Action Réduction**. Cette dernière, adaptée au contexte des magasins d'alimentation du Québec, a pour objectifs de mettre en relief les efforts des magasins sur la gestion des matières résiduelles et d'accompagner les magasins dans l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement québécois.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le magasin est évalué sur quatre (4) critères :

- **l'engagement;**
- les **voies de collecte** mises en place dans les rayons et zones de préparation, sachant que les voies évaluées dans le cadre de cette certification sont au nombre de six (6) : carton, pellicule de plastique, gras et os, huile, matière recyclable et matière organique;
- le **taux de valorisation*** du magasin sachant que ce taux correspond à la part des matières valorisées (matières détournées de l'élimination grâce aux six (6) voies de collecte citées ci-dessus) par rapport à la quantité totale de matières générées (valorisées et éliminées). À titre de comparaison, le taux de valorisation potentiel déterminé lors de 13 caractérisations dans des magasins IGA et IGA extra est d'environ 89 %;
- les **dons alimentaires****.

** Le taux de valorisation est calculé par le Jour de la Terre à partir des données entrées dans le logiciel Metrio pour les six (6) derniers mois. En effet, les informations sont fournies par le marchand sur la base d'une déclaration volontaire. Toutefois à des fins de contrôle, l'équipe – gestion des matières résiduelles du Jour de la Terre aura le droit de consulter sur demande les factures ayant servi à la certification du magasin.*

*** Il est à noter que les niveaux Bronze, Argent, Or, Platine et Diamant peuvent obtenir la mention « + », si le magasin fait des dons alimentaires provenant d'au minimum trois (3) rayons différents sur une base hebdomadaire.*

DOCUMENTATION ET FORMULAIRES

Une liste des magasins certifiés ainsi que les présents documents et formulaires sont disponibles sur le site internet du Jour de la Terre (utiliser le lien suivant : <http://www.jourdelaterre.org/qc/gmr-iga-actionreduction>).

- Présentation de la certification **Action Réduction**
- Annexe A – Documents à fournir et procédure
- Annexe B – Fiche d'inscription / renouvellement / mise à jour
- Annexe C – Lettre d'engagement
- Annexe D – Lettre d'attestation - Dons alimentaires

DURÉE DE LA CERTIFICATION

La certification est valide deux (2) ans. Un renouvellement doit être effectué tous les deux (2) ans afin de maintenir la certification (sur la base des conditions indiquées dans le tableau des niveaux de certification).



CAS PARTICULIERS

- L'attestation est attribuée à un magasin et non à un ensemble de magasins, dans le cas où un même propriétaire possède plusieurs magasins.
- Dans le cas où un magasin change de propriétaire, ce dernier devra faire une nouvelle demande d'inscription, car la certification n'est pas transférable.
- Dans le cas où un magasin :
 - subit des travaux;
 - est relocalisé;
 - implante une nouvelle voie de collecte;
 - augmente fortement son taux de valorisation avant la date de renouvellement de l'attestation.

Celui-ci peut demander la mise à jour de sa certification six (6) mois après la fin de ses travaux / sa relocalisation / son optimisation. Cette mise à jour entraînera le maintien de la certification pour les deux (2) années à venir.

- Si toutefois les niveaux de certification font l'objet d'une révision, les nouvelles conditions seront applicables aux inscriptions, renouvellements et mises à jour effectués a posteriori de cette révision.

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Les six (6) niveaux de la certification sont explicités dans le tableau à la page suivante.

ATTESTATION	EXIGENCES	MISE À JOUR
Je m'engage!	<ul style="list-style-type: none"> - J'ai signé la lettre qui m'engage à : <ul style="list-style-type: none"> o implanter de nouvelles collectes; o augmenter mon taux de valorisation; o nommer une personne-ressource pour faire un suivi régulier; o maintenir à jour mon équipement (affichage, bacs, etc.); o sensibiliser les employés à la gestion des matières résiduelles; o réaliser un suivi régulier avec l'équipe; o poursuivre l'utilisation mensuelle de Metrio. - Je fais minimalement la collecte des cartons et de des pellicules de plastique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non renouvelable (sauf exception, exemple : absence de fournisseurs de collecte dans la région) - Après deux ans, le magasin doit passer au niveau supérieur. Dans le cas contraire, il sera exclu du programme, mais pourra y revenir en intégrant le niveau 1 minimalement.
Niveau 1 Bronze	<ul style="list-style-type: none"> - Je respecte les exigences du niveau « Je m'engage! ». - Je possède deux à trois voies de collecte au choix en plus des cartons et des pellicules de plastique parmi les gras et os, les huiles, les matières recyclables et les matières organiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Signer la lettre d'engagement tous les deux ans et fournir les pièces justificatives - Absence de possibilité de descendre au niveau inférieur. Dans le cas où le magasin ne respecte plus les exigences, il sera exclu du programme, mais pourra y revenir en intégrant le niveau 2 minimalement. - Renouvelable dans le cas où le magasin est dans l'impossibilité de mettre en place une voie de collecte supplémentaire pour des raisons immobilières ou logistiques. Dans le cas contraire, il sera exclu du programme, mais pourra y revenir en intégrant le niveau 2 minimalement.
Niveau 2 Argent	<ul style="list-style-type: none"> - Je respecte les exigences du niveau « Je m'engage! ». <u>ET</u> - Je possède trois voies de collecte au choix en plus des cartons et des pellicules de plastique parmi les gras et os, les huiles, les matières recyclables et les matières organiques et j'ai un taux de valorisation de 55 % et plus. <u>OU</u> Je possède toutes les voies de collecte et j'ai un taux de valorisation inférieur à 60 %. 	<ul style="list-style-type: none"> - Signer la lettre d'engagement tous les deux ans et fournir les pièces justificatives - Absence de possibilité de descendre au niveau inférieur. Dans le cas où le magasin ne respecte plus les exigences, il sera exclu du programme, mais pourra y revenir en intégrant le niveau 3 minimalement. - Renouvelable dans le cas où le magasin possède toutes les voies de collecte ou s'il est dans l'impossibilité de mettre en place la dernière voie de collecte pour des raisons immobilières ou logistiques. Dans le cas contraire, il sera exclu du programme, mais pourra y revenir en intégrant le niveau 3 minimalement.
Niveau 3 Or	<ul style="list-style-type: none"> - Je respecte les exigences du niveau « Je m'engage! ». - Je possède toutes les voies de collecte et j'ai un taux de valorisation compris entre 60 et 69 %. 	<ul style="list-style-type: none"> - Signer la lettre d'engagement tous les deux ans et fournir les pièces justificatives - Possibilité de descendre au niveau inférieur dans le cas où les performances du magasin diminuent - Renouvelable
Niveau 4 Platine	<ul style="list-style-type: none"> - Je respecte les exigences du niveau « Je m'engage! ». - Je possède toutes les voies de collecte et j'ai un taux de valorisation compris entre 70 % et 79 %. 	<ul style="list-style-type: none"> - Signer la lettre d'engagement tous les deux ans et fournir les pièces justificatives - Possibilité de descendre au niveau inférieur dans le cas où les performances du magasin diminuent - Renouvelable
Niveau 5 Diamant	<ul style="list-style-type: none"> - Je respecte les exigences du niveau « Je m'engage! ». - Je possède toutes les voies de collecte et j'ai un taux de valorisation de 80 % et plus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Signer la lettre d'engagement tous les deux ans et fournir les pièces justificatives - Possibilité de descendre au niveau inférieur dans le cas où les performances du magasin diminuent - Renouvelable

ANNEXE A – DOCUMENTS À FOURNIR ET PROCÉDURE

Liste des documents à fournir

1- Documents généraux

- Annexe B - Fiche d'inscription / renouvellement / mise à jour
- Annexe C - Lettre d'engagement

2- Pour chacune des voies de collecte présentes en magasin

- Une photo de l'installation qui permet de récupérer les matières

Les voies de collecte concernées sont les suivantes : carton, pellicule de plastique, huile, gras et os, matière recyclable et matière organique.

Exemples : conteneur pour la collecte des matières organiques, presse à carton, bacs roulants, etc.

- S'assurer que les données des six (6) derniers mois ont été complétées dans le logiciel Metrio

3- Facultatif : pour la mention « + »

- Annexe D - Lettre d'attestation - Dons alimentaires (Lorsque réalisés dans trois (3) rayons différents minimalement sur une base hebdomadaire.)

Procédure

Étape 1 – Compléter l'annexe B - Fiche d'inscription / renouvellement / mise à jour

- ✓ Définir si votre demande est une :
 - *Première inscription* : votre magasin n'a jamais été certifié par le Jour de la Terre, vous souhaitez faire une première demande.
 - *Renouvellement* : votre magasin a été certifié il y a deux (2) ans, votre certification arrive à échéance, vous souhaitez la renouveler.
 - *Mise à jour* : votre magasin est déjà certifié. Avant l'échéance de votre certification, votre magasin a subi des travaux, a été relocalisé, a implanté de nouvelles voies de collecte ou a fortement augmenté son taux de valorisation avant la date de renouvellement de l'attestation. Vous pouvez demander la mise à jour de votre certification six (6) mois après la fin de ses travaux / sa relocalisation / son optimisation. Cette mise à jour entraînera le maintien de la certification pour les deux années à venir.
- ✓ En fonction de votre situation, compléter le document, en suivant les instructions.

Étape 2 – Compléter l'annexe C – Lettre d'engagement

Étape 3 – Collecter les données

- ✓ Suivre la « Liste des documents à fournir » pour rassembler vos preuves documentaires.
- ✓ S'assurer que les données des six (6) derniers mois ont été complétées dans le logiciel Metrio pour l'ensemble des matières collectées en magasin.



Étape 4 – Compléter l’annexe D – Lettre d’attestation - Dons alimentaires (si applicable)

Étape 5 – Envoi des documents

Votre dossier peut être envoyé par [courriel](#), par courrier ou par fax aux coordonnées suivantes :

Jour de la Terre
Équipe gestion des matières résiduelles
5818, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2T 1T3
Téléphone : (514) 728-0116
Sans frais : 1 800 424-8758
Télécopieur : (514) 303-0248
Courriel : gmr@jourdela terre.org

Étape 6 – Étude de votre demande

À partir de la date de réception de votre dossier, l’équipe de gestion des matières résiduelles du Jour de la Terre traitera votre dossier dans un délai d’un (1) mois maximum. Il est possible qu’un membre de l’équipe contacte la personne-ressource identifiée dans votre fiche d’inscription, afin d’obtenir certains renseignements complémentaires, au besoin.

Étape 7 – Envoi des résultats

Suite à l’analyse de votre dossier, un niveau de certification vous sera attribué. Vous recevrez alors, par courrier, deux (2) lettres accompagnées d’un certificat officiel et du guide du marchand. Vous recevrez également des outils de communication pour mettre en avant la certification au sein de votre magasin.



ANNEXE B – FICHE D'INSCRIPTION / RENOUELEMENT / MISE À JOUR

- Inscription (vous n'avez jamais obtenu la certification *Action Réduction*)
- Renouvellement
- Mise à jour

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Numéro de magasin <i>(Dans le cas d'un renouvellement ou d'une mise à jour, précisez également votre ancien numéro de magasin, le cas échéant)</i>		
2. Nom du magasin		
3. Prénom et nom du propriétaire		
4. Adresse complète	Numéro d'immeuble Rue Ville Code postal	
5. Téléphone		
6. Télécopieur		
7. Personne-ressource responsable de la gestion des matières résiduelles	Nom, prénom Fonction Numéro poste téléphonique Adresse courriel	

VOIES DE COLLECTE

Précisez les voies de collecte actuellement en place et le récupérateur pour chacune d'entre elles.

Matières collectées		Récupérateurs
Carton	<input type="checkbox"/>	
Pellicule de plastique	<input type="checkbox"/>	
Huile	<input type="checkbox"/>	
Gras et os	<input type="checkbox"/>	
Matière recyclable	<input type="checkbox"/>	
Matière organique	<input type="checkbox"/>	

(Pour renouvellement seulement) Si toutes les collectes ne sont pas réalisées dans votre établissement, expliquez pourquoi les voies de collecte manquantes n'ont pas été mises en place depuis la dernière inscription à la certification :

DONS ALIMENTAIRES

Donnez-vous des denrées à des organismes d'aide alimentaire ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si oui, quelle est la fréquence des dons (journalière, hebdomadaire...)?		

Si oui, veuillez cocher les rayons concernés :			
<input type="checkbox"/> Boulangerie	<input type="checkbox"/> Charcuterie / Fromagerie	<input type="checkbox"/> Épicerie	<input type="checkbox"/> Poisson / Sushi
<input type="checkbox"/> Fruits et légumes	<input type="checkbox"/> Prêt-à-manger	<input type="checkbox"/> Viande	



ANNEXE C – LETTRE D'ENGAGEMENT

La « Lettre d'engagement » est un document obligatoire pour votre participation au programme de certification **Action Réduction** par le Jour de la Terre. Cette lettre doit être signée par le propriétaire ou une personne faisant partie de l'équipe de direction.

ENGAGEMENTS

Par la présente, je, soussigné(e) _____ (prénom et nom) m'engage à améliorer, de façon globale, les pratiques liées à la gestion des matières résiduelles dans mon établissement :

1. En implantant des nouvelles voies de collecte, si possible;
2. En augmentant mon taux de valorisation, si applicable;
3. En nommant une personne-ressource qui sera définie comme telle auprès de ses collègues ; elle agira comme référence en ce qui a trait aux équipements, au tri, aux affichages, etc.;
4. En maintenant mes équipements à jour (bacs intérieurs et extérieurs, affichages);
5. En sensibilisant les employés à la bonne gestion des matières résiduelles produites;
6. En réalisant un suivi régulier auprès des membres de l'équipe;
7. En poursuivant l'utilisation mensuelle de Metrio comme outil de suivi pour la gestion des matières résiduelles.

Enfin je m'engage à fournir des informations exactes, complètes et véridiques au Jour de la Terre dans le cadre de la certification **Action Réduction**.

Signature :

Date :

ANNEXE D - LETTRE D'ATTESTATION

- DONS ALIMENTAIRES -

IDENTIFICATION DU MAGASIN

Numéro du magasin	
Adresse complète	
Personne-ressource responsable des dons alimentaires	

ORGANISME RÉCEPTEUR

Nom de l'organisme	
Adresse complète	
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	
Personne-ressource de l'organisme récepteur	

Par la présente, je confirme que le magasin nommé ci-dessus remet des dons alimentaires à notre organisme, et ce, depuis _____ (mois et année). Les dons proviennent des rayons suivants, aux fréquences indiquées :

RAYONS	FRÉQUENCE DES DONS Ex. 1 fois par semaine 1 fois par année
<input type="checkbox"/> Boulangerie	
<input type="checkbox"/> Charcuterie / Fromagerie	
<input type="checkbox"/> Fruits et légumes	
<input type="checkbox"/> Viande	

RAYONS	FRÉQUENCE DES DONS Ex. 1 fois par semaine 1 fois par année
<input type="checkbox"/> Épicerie	
<input type="checkbox"/> Prêt-à-manger	
<input type="checkbox"/> Poisson / Sushi	

Signature :

Date :

(Personne-ressource de l'organisme récepteur)